

# Soirée d'information Décret inscription

18 janvier 2017



# AGENDA

---

- Avertissement
- Pourquoi cette présentation ?
- Objectifs du décret
- Présentation du décret inscription
- Les alternatives envisagées dans le passé
- Pour plus de renseignements...

# Avertissement

---

- Cette présentation a pour but d'aider chacun à mieux comprendre le décret et ses implications. Malgré toutes nos précautions, des erreurs sont toujours possibles. Nous conseillons à chacun de continuer à s'informer.
- Sources d'informations utilisées pour la présentation:
  - <http://www.inscription.cfwb.be/>
  - Séance d'information UFAPEC
  - Le texte du décret inscription

# Pourquoi cette présentation ?

---

- La procédure d'inscription en 1<sup>ère</sup> année du secondaire est souvent méconnue
- Selon les cas, le décret peut avoir des conséquences très importantes pour l'inscription en 1<sup>ère</sup> secondaire

**Mieux comprendre pour mieux se préparer.  
Se mobiliser et agir pour faire évoluer le décret.**

# Objectifs du décret selon la Communauté Française

---

- Organiser de manière pragmatique et **transparente** le processus d'inscription.
- Assurer à toutes les familles **égalité** d'accès à l'ensemble des établissements et égalité de traitement dans le processus d'inscription.
- Promouvoir la **lutte contre l'échec scolaire**, le décrochage, la relégation en soutenant **la mixité sociale**, culturelle et académique.

# AGENDA

---

- Avertissement
- Pourquoi cette présentation ?
- Objectifs du décret
- Présentation du décret inscription
- Les alternatives envisagées dans le passé
- Pour plus de renseignements...

# Présentation du décret

---

- Les critères qui n'entrent **pas** en ligne de compte
- Procédure d'inscription
- Attribution des places disponibles
- Indice composite
- En cas d'ex-aequo...
- De façon plus concrète

# Les critères qui n'entrent pas en ligne de compte

---

- ~~Facilité de transport domicile - école,~~
- ~~Lieu de travail des parents,~~
- ~~Domicile des grand-parents,~~
- ~~Résultats obtenus en primaire,~~
- ~~«Je connais quelqu'un qui .... »~~



# Procédure d'inscription

---

- Du **23 janvier au 3 février**, un formulaire unique d'inscription (FUI) est remis par l'école primaire aux parents
- Les parents vérifient les données pré-imprimées et complètent le formulaire
- Les parents déposent le formulaire dans l'école de leur premier choix entre **6 mars et le 24 mars**
  - Accusé de réception

N° de formulaire : 1107725

**Formulaire d'inscription en 1ère année commune du 1er degré de l'enseignement secondaire**

**VOLET GENERAL**

**Personne(s) responsable(s)**

Nom(s) et prénom(s) .....

Téléphone(s) du/des responsable(s)\* .....

Adresse(s) e-mail du/des responsable(s)\* .....

Personne(s) de contact .....

Adresse de contact (adresse unique à laquelle le courrier doit être envoyé) .....

\*autant que possible

**Elève**

Nom : DUPONT  
*Corrections éventuelles :* .....

1er prénom : MARIE  
*Corrections éventuelles :* .....

Date de naissance : 01/01/2001  
*Corrections éventuelles :* .....

Code sexe : F  
*Correction éventuelle :* .....

Domicile actuel de l'élève : Rue Adolphe Lavallée, 1  
(domicile connu de l'Administration) 1080 BRUXELLES  
*Corrections éventuelles :* .....

**Domicile du 2ème parent :**  
Uniquement si les parents sont séparés et demandent que ce domicile serve de référence pour le calcul de l'indice composite plutôt que le domicile actuel de l'élève.

**Domicile au moment de l'inscription dans l'école primaire actuellement fréquentée :**  
Uniquement si ce domicile était plus proche de l'école que le domicile actuel et que l'élève n'a pas changé d'école.


## Ecole primaire d'origine

**N° FASE :** 95340 / 10188

*Corrections éventuelles :*

**Nom :** Ecole primaire de démonstration

*Corrections éventuelles :*

**Adresse de l'implantation :** Boulevard Léopold II , 44  
1080 BRUXELLES (MOLENBEEK-SAINT-JEAN )

*Corrections éventuelles :*

La Direction générale de l'Enseignement obligatoire (DGE0), responsable de l'opération, a déclaré le traitement auprès de la Commission de la Protection de la vie privée (CPVP). Il repose sur l'article 24, §§ 1, 3 et 4 de la Constitution et sur le décret « Missions », chapitre IX, section 1/1. La déclaration est disponible sur le site de la CPVP : <https://www.privacycommission.be>. Si, malgré nos précautions, nos informations n'étaient pas correctes, vous pouvez signaler toute erreur auprès de la DGE0, à Kevin Urganci, attaché, au 02 690 8867 ou à l'adresse suivante : [kevin.urganci@cfwb.be](mailto:kevin.urganci@cfwb.be)

**N°de formulaire :** 1107725

**Code ISEF :** Non

**Type d'enseignement :**

(uniquement si l'enfant fréquente l'enseignement spécialisé)

**L'école est-elle adossée à un établissement secondaire ?** Non

**Si oui, n° FASE et nom de l'établissement secondaire :**

## Renseignements à fournir par l'école primaire d'origine

**Date d'inscription dans l'école primaire actuellement fréquentée :**

**Langue d'immersion depuis la 3<sup>ème</sup> primaire :**

Nom, date et signature du directeur de l'école primaire

## Etablissement secondaire

Il s'agit de l'établissement secondaire qui correspond à la 1ère préférence des personnes responsables et dans lequel les documents d'inscription doivent être déposés.

<b>Etablissement secondaire visé :</b>	N° Fase :	Nom :
	Rue et N° :	
	Code Postal :	Localité :
<b>Implantation visée :</b>	N° Fase :	
	Rue et N° :	
	Code Postal :	Localité :

<b>Inscription en immersion</b>	<input type="checkbox"/> OUI / <input type="checkbox"/> NON*	La demande vaut pour tous les établissements mentionnés sur le volet confidentiel, même si l'établissement de 1ère préférence n'organise pas l'enseignement en immersion.
---------------------------------	--------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### Priorités

<b>"fratrie"</b>	<input type="checkbox"/> OUI / <input type="checkbox"/> NON*	Oui si un frère, une soeur ou un mineur ou un majeur résidant sous le même toit fréquente l'implantation secondaire.
<b>"enfant en situation précaire"</b>	<input type="checkbox"/> OUI / <input type="checkbox"/> NON*	Oui si l'élève est issu - d'un home ou famille d'accueil où il a été placé par le juge ou par un conseiller ou un directeur de l'aide à la jeunesse. - d'un internat pour enfants dont les parents n'ont pas de résidence fixe.
<b>"enfant à besoins spécifiques"</b>	<input type="checkbox"/> OUI / <input type="checkbox"/> NON*	Oui si - une intégration permanente est envisagée pour l'élève issu de l'enseignement spécialisé. - ou si l'élève est atteint d'un handicap avéré et un projet d'intégration a été accepté par le chef d'établissement en concertation avec l'équipe éducative.
<b>"interne"</b>	<input type="checkbox"/> OUI / <input type="checkbox"/> NON*	Oui si l'élève fréquente un internat organisé par le même pouvoir organisateur ou avec lequel il entretient une collaboration.
<b>"parent prestant"</b>	<input type="checkbox"/> OUI / <input type="checkbox"/> NON*	Oui si un des parents ou la personne investie de l'autorité parentale exerce tout ou partie de sa fonction rémunérée dans l'établissement secondaire.
<b>"école adossée"</b>	<input type="checkbox"/> OUI / <input type="checkbox"/> NON*	Oui si l'élève est issu d'une école adossée et la fréquente depuis le 30 septembre 2007 au moins.

\* biffer la mention inutile

Date :

Le(s) responsable(s) légal (légaux) (nom(s) et signature(s))

## Formulaire d'inscription en 1ère année commune du 1er degré de l'enseignement secondaire

**VOLET CONFIDENTIEL** (à remettre sous enveloppe fermée lors de la demande d'inscription)

Nom de l'élève : DUPONT

1er prénom de l'élève : MARIE

Téléphone(s) du/des responsable(s) :  Autant que possibleAdresse(s) e-mail du/des responsable(s) :  Autant que possible**CHOIX** (de la première à la dernière préférence)**Reprendre l'établissement et l'implantation correspondant à votre 1ère préférence.**

**1**    **ETABLISSEMENT**    Fase : .....    Nom: .....

Rue et N° : .....

Code Postal : .....    Localité : .....

**IMPLANTATION**    Fase : .....

Rue et N° : .....

Pondération : 1,5    Code Postal : .....    Localité : .....

**2**    **ETABLISSEMENT**    Fase : .....    Nom: .....

Rue et N° : .....

Code Postal : .....    Localité : .....

**IMPLANTATION**    Fase : .....

Rue et N° : .....

Pondération : 1,4    Code Postal : .....    Localité : .....

**3**    **ETABLISSEMENT**    Fase : .....    Nom: .....

Rue et N° : .....

Code Postal : .....    Localité : .....

**IMPLANTATION**    Fase : .....

# Procédure d'inscription (suite)

---

- Du 27 au 31 mars, attribution selon les critères de l'administration d'une partie des places dans l'école du premier choix en fonction des disponibilités
- Les demandes restantes sont redirigées et attribuées par la CIRI. (2ème quinzaine d'avril)
  - Possibilité de faire valoir des circonstances exceptionnelles ou cas de force majeur (**recours**)  
*L'UFAPEC peut vous aider individuellement dans cette démarche*
- **2 mai** : reprise des inscriptions (ordre chronologique)

# Présentation du décret

---

- Les critères qui n'entrent **pas** en ligne de compte
- Procédure d'inscription
- Attribution des places disponibles
- Indice composite
- En cas d'ex-aequo...
- De façon plus concrète

# Attribution des places

---

- Nombre de demandes < 102% des places disponibles
  - L'école est réputée « incomplète »
  - Tout le monde est inscrit
- Nombre de demandes > 102% des places disponibles
  - L'école est réputée « complète »
  - L'administration attribue directement 80% des places
  - Les 22% restant des places sont attribuées par la CIRI



# Attribution des premiers 80%

---

- 20,4% réservés aux élèves des écoles ISEF (indice socio-économique faible)
- Les 59,6% restants sont attribués :
  - Aux élèves prioritaires dans l'ordre des priorités
  - Finalement aux élèves non-prioritaires, dans l'ordre de classement d'indice composite

# Traitement des 22% restant par la CIRI

---

- CIRI : Commission Inter Réseaux des Inscriptions
- La CIRI traite **les recours** (circonstances exceptionnelles et cas de force majeur)
  - Les recours doivent être faits dans les 10 jours ouvrables qui suivent la réception du courrier informant le classement de la CIRI
- L'Administration *optimise* les choix des parents.
  - Optimisation basée sur les priorités et indice composite
- La CIRI est composée de représentants
  - du Gouvernement,
  - de l'Administration,
  - des réseaux et des associations de parents

# Les priorités

uniquement pour le premier choix !

- La fratrie au sens large :
  - « dont un frère ou une sœur ou tout autre mineur ou majeur résidant sous le même toit fréquente déjà l'établissement d'enseignement secondaire »
- Enfant placé par le juge, famille d'accueil, home, ..
- Handicap, enseignement spécialisé, ...
- Internat lié à l'école secondaire
- Enfant du personnel
- ~~• Ecole adossée
  - A condition d'être inscrit en primaire avant le 30 septembre 2007~~

# Présentation du décret

---

- Les critères qui n'entrent **pas** en ligne de compte
- Procédure d'inscription (bref)
- Attribution des places disponibles
- Indice composite
- En cas d'ex-aequo...
- De façon plus concrète.

# Indice composite

---

- Permet de déterminer l'ordre d'attribution des places au sein d'un groupe de même priorité ou au sein du groupe des non-prioritaires
- Calculé sur base de 7 critères
- Indice composite  
= critère1 x critère2 x ... x critère7

# Les 7 critères de l'indice composite

- L'ordre de préférence (1,5 1,4 1,3 1,2 1,1 1)
- Proximité domicile/école primaire
  - Classement des écoles proches du domicile au sein du même réseau que l'école fréquentée
  - Au sein de ce classement, la place de l'école fréquentée détermine les points obtenus

proximité	1 <sup>ère</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>	6 <sup>ème</sup> ou plus
Coefficient	2	1,81	1,61	1,41	1,21	1

# Les 7 critères de l'indice composite (suite)

- Proximité domicile/école secondaire

proximité	1 <sup>ère</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>	6 <sup>ème</sup> ou plus
coefficient	1,98	1,79	1,59	1,39	1,19	1

- Distance école primaire – secondaire inférieur à 4 km

Critère des 4 km rencontré							
Degré d'éloignement	Distance ES	1 <sup>ère</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>	6 <sup>ème</sup> et au-delà
Distance EP		1,98	1,79	1,59	1,39	1,19	1
1 <sup>ère</sup>	2	1	1,054	1,108	1,162	1,216	1,27
2 <sup>ème</sup>	1,81	1,054	1,108	1,162	1,216	1,27	1,324
3 <sup>ème</sup>	1,61	1,108	1,162	1,216	1,27	1,324	1,378
4 <sup>ème</sup>	1,41	1,162	1,216	1,27	1,324	1,378	1,432
5 <sup>ème</sup>	1,21	1,216	1,27	1,324	1,378	1,432	1,486
6 <sup>ème</sup> et au-delà	1	1,27	1,324	1,378	1,432	1,486	1,54

## Les 7 critères de l'indice composite (suite et fin)

---

- Partenariat d'école (à ne pas confondre avec l'adossement) : 1,51
  - Critère non prioritaire !! A ne pas confondre avec l'adossement !
  - Bénéficie aussi aux écoles sans partenariat
- Ecole primaire dans une commune « sans » école secondaire : 1,51
- Poursuite de l'enseignement en immersion : 1,18



# En cas d'ex-aequo....

---

## Le départage a lieu sur base

- D'abord de l'indice socio-économique du quartier d'origine
  - Il est possible d'obtenir l'indice socio-économique de son quartier auprès du numéro vert «décret inscription».
  - Varie typiquement entre -2,2 et +2,2.
- Si toujours ex-aequo, la distance domicile-secondaire est déterminante

# Présentation du décret

---

- Les critères qui n'entrent **pas** en ligne de compte
- Procédure d'inscription (bref)
- Attribution des places disponibles
- Indice composite
- En cas d'ex-aequo...
- De façon plus concrète.

# Carte des zones indices composites

---

- Pour les enfants qui fréquentent l'école du Sacré-Cœur de Jette en primaire et qui désirent s'inscrire au centre Scolaire du Sacré-Cœur de Jette en secondaire comme premier choix, une carte google maps reprenant les zones d'indice composite. Suivez le lien ci-dessous et cliquer sur une zone pour en connaître l'indice composite

<http://www.google.com/fusiontables/embedviz?viz=MAP&q=select+col6+from+1cpcESAfYA6qvCNkJSNxQJGNkneyIPD8AWLegai0&h=false&lat=50.8854634032188&lng=4.3198721538085305&z=13&t=1&l=col6&y=2&tplt=2>

- Il faut noter que les enfants qui sont inscrits en primaire dans une autre école bénéficieront d'un autre indice composite qui peut être moins élevé ou plus élevé.
- Au mois de mai 2014, il semblerait qu'un indice de 4,41 était nécessaire pour obtenir une place dans l'école. Toutefois il n'y a aucune certitude et ce chiffre peut fortement varier en fonction du nombre d'enfants qui désirent s'inscrire (ainsi que de leur localisation) et du nombre de places disponible.

# AGENDA

---

- Avertissement
- Pourquoi cette présentation ?
- Objectifs du décret
- Présentation du décret inscription
- Les alternatives envisagées dans le passé
- Pour plus de renseignements...

# Plan B : quelle école alternative choisir ?

---

- Aller voir l'école
  - Journée portes ouvertes
  - En semaine : en début ou fin de journée
- Quels moyens de transport sont possibles ?  
(trains/tram/bus/métro/voiture/co-voiturage)
- L'horaire de l'école est-il compatible avec les options de transport ?
- Se regrouper avec d'autres parents dans la même situation.

# Quelques écoles envisagées les années précédentes

---

- Dans le nord-ouest de Bruxelles :
  - Paul-Henri Spaak site de Mutsaert à Laeken
  - L'Athénée Emile Bockstael (portes ouvertes 28/1 de 10h à 16h)
- Dans le centre de Bruxelles :
  - L'Athénée Adolf Max , 40 Bd Clovis à 1000 Bruxelles
- Dans le sud de Bruxelles :
  - L'Assomption à Watermael
  - Val Duchesse (portes ouvertes 21/1 de 10h à 12h)

# Pour plus d'information

---

- <http://www.inscription.cfwb.be/> (pas encore à jour)
  - Texte du décret, présentation, procédure, exemples
  - Outils de géolocalisation, liste des écoles
  - [inscription@cfwb.be](mailto:inscription@cfwb.be)
  - 0800/188.55 (à partir de janvier 2017...)
- Site Ufapec : <http://www.ufapec.be>
  - 010/42.00.50
  - [bernard.hubien@ufapec.be](mailto:bernard.hubien@ufapec.be)
  - [michael.lontie@ufapec.be](mailto:michael.lontie@ufapec.be)
- Site asbl ELEVeS – [www.eleves.be](http://www.eleves.be)
- Site APF : <http://www.apf-scj.be>

Merci pour votre attention